



— HARMONIE SERVICE SOCIAL

Renforcer l'efficacité de vos salariés en externalisant leur accompagnement social.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

VOS ENJEUX

En 2018, **37 % des salariés*** déclaraient devoir faire face à une situation de fragilité d'origine personnelle : difficultés financières, rôle d'aïdant, maladie, décès d'un proche...

Pour vous, agir sur les difficultés personnelles rencontrées par vos salariés peut s'avérer délicat : par crainte d'être intrusif, pour des raisons de confidentialité, par manque de moyens et d'expertise en la matière.

Pour vos salariés, partager une situation de fragilité avec son employeur, c'est peut-être appréhender le risque d'être pénalisé dans son évolution ou dans son intégration professionnelle.

* Etude Harris Interactive en juillet 2018 auprès de 1581 salariés interrogés en ligne.



NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus que la problématique sociale individuelle d'un salarié peut devenir celle de l'entreprise et entraîner à terme un risque d'absentéisme et/ou une désinsertion professionnelle.

L'équilibre personnel d'un salarié a un impact sur son équilibre au travail, et inversement !



NOTRE SOLUTION HARMONIE SERVICE SOCIAL

Nous mettons à votre disposition un service d'accompagnement individuel, pour apporter à vos salariés des solutions à leur problématique sociale.

UNE SOLUTION COMPLÈTE ET MODULABLE



Des prestations d'accompagnement à distance : ligne téléphonique et adresse mail dédiées.



Accompagnement individualisé : écoute, diagnostic et aide à la mise en place de solutions sur 5 domaines d'intervention (famille, budget, logement, santé, handicap).



Délivrées par des experts Harmonie Mutuelle : assistants sociaux et conseillers en économie sociale et familiale diplômés d'Etat.



Options sur mesure : permanences en entreprise, ateliers de sensibilisation...



LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

Vous aider à agir sur le front des fragilités personnelles de vos salariés.



Soulager vos équipes RH
par la mise en place simple
et rapide du service.



Confier cette mission
à des experts
de l'accompagnement social.



Réduire l'absentéisme
lié aux difficultés personnelles.



Nourrir vos politiques RH
par une action concrète en faveur
de la conciliation vie pro-vie privée
de vos salariés.



LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

Les aider à surmonter efficacement une difficulté personnelle et passagère.



Profiter d'un accès simple et direct
à un accompagnement individuel et
totalement confidentiel.



Etre conseillé par des experts
de l'accompagnement social.



Recevoir un accompagnement complet :
écoute, soutien,
bilan et aide à la mise en place
de solutions.



**Bénéficier d'un champ
d'intervention très large :**
famille, budget, logement,
santé, handicap.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

› EXPERTISE

Des assistants sociaux Harmonie Mutuelle
dédiés aux entreprises et à leurs salariés.

› INVESTISSEMENT OPTIMISÉ

Un coût maîtrisé et mutualisé pour l'ensemble
de vos salariés.

› PROMOTION

Un kit de communication clé en main pour faciliter
la mise en place et la valorisation du service
au sein de votre entreprise.

› SUIVI

Un bilan des actions menées auprès de l'entreprise.



VOUS AUSSI, FAITES DU CAPITAL HUMAIN DE VOTRE ENTREPRISE

UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Solenne JOUANNEST (Assistante Sociale Harmonie Mutuelle – Région Sud Ouest) et Muriel CHABROUX (Conseillère en Économie Sociale et Familiale Harmonie Mutuelle – Région Centre Île et Hauts de France)

Pourquoi fait-on appel à vous ?

SJ > Les salariés font appel à Harmonie service social lorsqu'ils sont dans des situations difficiles et qu'ils ont besoin d'écoute et de soutien. Mais aussi tout simplement pour évoquer leur situation afin de bénéficier d'un complément d'informations et d'être conseillés sur les droits existants et les démarches à effectuer.

MC > Au-delà de répondre à la première demande de la personne, notre rôle est de replacer cette demande dans le contexte plus global, d'évaluer les difficultés rencontrées par le salarié, de le renseigner, l'orienter, lui permettre d'accéder à ses droits...Parfois la personne a uniquement besoin d'un interlocuteur social qui va écouter ses difficultés et lui confirmer les démarches qu'elle peut entreprendre.

Quels sont les différents cas de figure que vous rencontrez ?

SJ > La famille, le logement, le budget, la santé et le handicap sont les domaines principaux sur lesquels nous pouvons intervenir.

Il arrive souvent que ces problématiques, en lien avec la vie personnelle, aient un **impact négatif sur la vie professionnelle** du salarié. Notre rôle sera de l'anticiper et/ou d'essayer de l'amoinrir.

J'ai récemment accompagné un salarié d'une entreprise cliente qui est aidant. Il m'a sollicité car le contexte dans lequel il se trouve est inconnu, il souhaite être conseillé. L'objectif est d'anticiper au mieux les démarches en lien avec cette situation afin que le salarié ne se retrouve pas envahi (ouverture de droits, mise en place d'aides à domicile...) et que cela ait des répercussions sur son travail.

MC > Depuis la mise en place du service j'ai principalement été sollicitée dans le cadre de problématiques liées à la santé, au logement, à des séparations. **Un problème en entraînant souvent un autre.**

Dans le cadre d'une séparation par exemple, la demande initiale porte sur une recherche de logement. L'entretien permet alors de comprendre dans quel contexte cette recherche se fait et ses contraintes. L'échange permet aussi d'aborder les autres questions liées à la séparation, le ressenti du salarié, de ses enfants, face à ce changement, les démarches déjà effectuées, les droits auxquels ils pourraient prétendre.

Cette solution peut être mise à disposition par téléphone et/ou en présentiel, quels en sont les avantages selon vous ?

MC > La réponse apportée par téléphone permet à un salarié d'avoir un contact avec l'une d'entre nous très rapidement, sans devoir attendre un jour de permanence ou un rendez-vous. Chaque entreprise peut ainsi permettre à ses salariés d'avoir accès à un service social, quelles que soient sa localisation, son activité, la multiplication des sites... Chacun a droit au même service.

SJ > La relation à distance peut parfois rendre la démarche plus facile pour certaines personnes qui n'oseraient pas franchir le pas. Le téléphone permet, dans certaine situation, de recueillir plus d'éléments qu'en présentiel. Cet outil peut être perçu comme une « barrière de protection » pour certains salariés.

L'offre en présentiel permet à l'assistante sociale d'être visible par les salariés et peut déclencher des demandes de leur part. Aussi, pour des **situations complexes ou**

préoccupantes, les rencontres en présentiel peuvent être facilitantes pour l'accompagnement. L'assistante sociale aura également, en présentiel, une connaissance plus affinée de l'entreprise dans laquelle elle intervient et cela favorisera les échanges avec ses interlocuteurs de l'entreprise comme le service de santé au travail... Cela amène une relation de proximité de grande qualité.

Comment se déroule votre accompagnement ?

MC > L'accompagnement se fait toujours à l'initiative du salarié. Il peut être orienté vers notre service par son manager ou par le service des ressources humaines, mais c'est bien le salarié lui-même qui doit être le demandeur de notre intervention. Sans son adhésion nous ne pourrions proposer un accompagnement adapté. En tant que travailleur social nous sommes formés et expérimentés aux techniques d'entretien et nous savons nous adapter, chaque situation étant différente.

Nous sommes également soumis au **secret professionnel**. Il est important que le salarié en ait connaissance afin de pouvoir s'exprimer librement et qu'une relation de confiance s'établisse.

SJ > Notre capacité d'écoute et d'analyse permettra d'élaborer un plan d'aide adapté. C'est notre évaluation sociale globale et le travail en étroite collaboration avec le salarié qui fera de notre **accompagnement social un travail de qualité**.



Retrouvez d'autres témoignages sur :

➤ [avanconcollectif-entreprises.fr](https://www.avanconcollectif-entreprises.fr)



Harmonie
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif